

## FICHE D'INSCRIPTION

### EST USA Programme Rochambeau nous voilà juin 2015

12 Jours - 10 Nuits

Arrivée et départ WASHINGTON

Base 1 USD = 0.80 €

#### TABLEAU DES PRIX

Bases	Terrestre + Vols en € Chambres à 2 lits doubles	Terrestre + Vols en € Chambres à 1 lit simple
45-54	2 448 €	2 944 €
40-44	2 496 €	2 992 €
35-39	2 556 €	3 052 €
30-34	2 627 €	3 123 €
25-29	2 724 €	3 220 €
20-24	2 870 €	3 366 €

Enfant partageant la chambre de 2 adultes un seul type de réduction accordable par chambre

Devis non contractuel, sous réserve de disponibilités au moment de la confirmation, hors événements spéciaux

#### Suppléments optionnels

Extensions sous réserve de réalisation en fonction des demandes



## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à Article 27 art du voyage - 6 Beauvoir 41290 Ecoman

EST USA

Voyage AARV Rochambeau nous voilà juin 2015

12 Jours - 10 Nuits

Arrivée et départ WASHINGTON

### Référent

Nom .....
Prénom .....
(Noms et prénoms figurant sur le passeport en lettres capitales)
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....
Tel fixe ..... Mobile .....
@ Adresse électronique .....

Je suis informé que je peux souscrire ou ne pas souscrire une assurance

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui je souscris une assurance multirisque             | <input type="checkbox"/> Oui je souscris une assurance annulation |
| <input type="checkbox"/> Oui je souscris une assurance assistance rapatriement | <input type="checkbox"/> Non je ne souscris aucune assurance      |

### BON DE COMMANDE

Ce document doit nous parvenir en retour, accompagné d'un chèque d'acompte de 300€ pour le voyage

(Indiquer les noms et prénoms figurant sur le passeport en lettres capitales)

1	Nom .....
	Prénom .....
2	Nom .....
	Prénom .....
3	Nom .....
	Prénom .....
4	Nom .....
	Prénom .....

Voyages	
Assurances (montant total de la prime d'assurance)	
<b>Montant total des acomptes et assurances à régler</b>	

Le solde doit être réglé au plus tard 60 jours avant, soit pour le 4 avril 2015

Date :

Signature du référent :

## Conditions de vente

VOYAGE AARV USA JUIN 2015

### I – PRIX :

Nos prix ont été établis en fonction des conditions économiques, financières ainsi que des lois et réglementations connues à cette date, et notamment en fonction des cours du dollar américain et canadien et du coût du carburant appliqué à l'aviation et aux autocaristes, si le pétrole augmente nous serons amenés à augmenter nos tarifs pour la partie transport en bus. Ils sont donc susceptibles de varier en fonction de l'évolution de ces coûts.

ART27 se réserve le droit d'acheter en partie ou en totalité les dollars nécessaires pour le règlement des prestations terrestres que représente le dossier, dès réception de ce contrat signé et acompte payé. Le client peut également demander à ART27 de bloquer les devises, dans ce cas le taux de la devise sera au taux pratiqué par les banques à la date de réception de l'acompte.

#### Acompte :

Un acompte de 300€ devra parvenir à ART27 à réception de ce contrat. Celui-ci confirme et garantit au client la réservation des services.

Sans engagement financier à la date du 20 janvier 2015, les places seront annulées par la compagnie aérienne sans aucun rappel de notre part, et l'accord réputé nul et non avenu.

#### Solde :

Le solde devra être réglé au plus tard 60 jours avant la date de départ du groupe.

#### Retard de paiement :

Le retard de règlement de l'acompte ou du solde pourra entraîner des annulations de chambres ou de sièges d'avion, ART27 ne pourra être tenu responsable et ne pourra rembourser les pertes.

### II - CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION :

Les annulations sont prises en compte uniquement les jours ouvrables du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

#### 1 / Annulation des prestations terrestres :

Annulation totale du groupe à moins de 90 jours, 20% de frais de dossier seront retenus.

Valables pour une annulation totale ou partielle :

Les frais d'annulation suivants s'appliquent (jusqu'à 20% du nombre de participants prévus au contrat) :

- A plus de 45 jours de l'arrivée des participants : annulation sans frais
- Entre 45 et 31 jours de l'arrivée des participants : 15 % de frais d'annulation sur le tarif par pax
- Entre 30 et 21 jours de l'arrivée des participants : 25 % de frais d'annulation sur le tarif par pax
- Entre 20 et 8 jours de l'arrivée des participants : 50 % de frais d'annulation sur le tarif par pax
- Entre 7 et 4 jours de l'arrivée des participants : 75 % de frais d'annulation sur le tarif par pax
- 3 jours ou moins de l'arrivée des participants : 100% de frais d'annulation sur le tarif par pax

Au-delà de 20% d'annulation du nombre de participants prévus au contrat, les frais d'annulation seront doublés pour tous les passagers annulés.

Pour tous les voyages de groupes constitués, basés sur un nombre précis de participants, toute diminution du nombre entraînera obligatoirement un supplément pour chacun des autres passagers (changement de base).

## 2 / Annulation des prestations aériennes :

Annulation totale d'un groupe :

- Jusqu'à 120 jours du départ : Pénalité de 2% du montant total dossier.
- De 119 à 30 jours du départ : Pénalité de 30% du montant total dossier. (montant de l'acompte non remboursable)
- A compter de 29 jours du départ : Pénalité de 100% du montant total dossier.
- Après émission : les billets ne sont pas remboursables.

Annulation partielle :

- Jusqu'à 120 jours du départ : 20% des places réservées à l'origine peuvent être annulées sans frais. Au-delà : pénalité de 2% du tarif par place annulée.
- De 119 à 60 jours du départ : Pénalité de 20% du tarif par place annulée.
- De 59 à 30 jours du départ : Pénalité de 30% du tarif par place annulée.
- De 29 à 15 jours du départ : Pénalité de 60% du tarif par place annulée.
- A compter de 14 jours du départ : Pénalité de 100% du tarif par place annulée.
- Après émission : les billets ne sont pas remboursables.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, en cas d'annulation après l'émission des billets Air France ne rembourse plus la surcharge carburant. (codification YQ et/ou YR)

Toute réduction du nombre de participants entraînera une renégociation des tarifs en fonction du nouveau nombre de participants et, le cas échéant, un changement de base tarifaire.

Un groupe doit être composé de 10 chambres minimum (ou 20 passagers), dans le cas contraire un supplément équivalent à la différence entre tarif groupe et tarif public sera appliqué, y compris en cas de no-show à l'aéroport le jour du départ.

Toute modification de date de voyage, de parcours, de vols pour un ou plusieurs passagers implique une nouvelle négociation.



**Art.27**

## ASSURANCES VOYAGE

Les +

- Annulation pour toutes causes justifiées
- Aucune franchise en cas d'annulation pour raisons médicales
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Garantie Retour impossible incluse
- La Garantie des prix en extension
- Une réduction de 20 % à partir de la 4ème personne
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat

Tarifs TTC par personne			
Destination	Multirisque	Annulation	Assistance rapatriement
USA	56€	39€	23€
Réduction Famille / Groupe d'amis	- 20% de la 4ème à la 9ème personne		
Option Garantie des prix*	+ 10 €	-	-

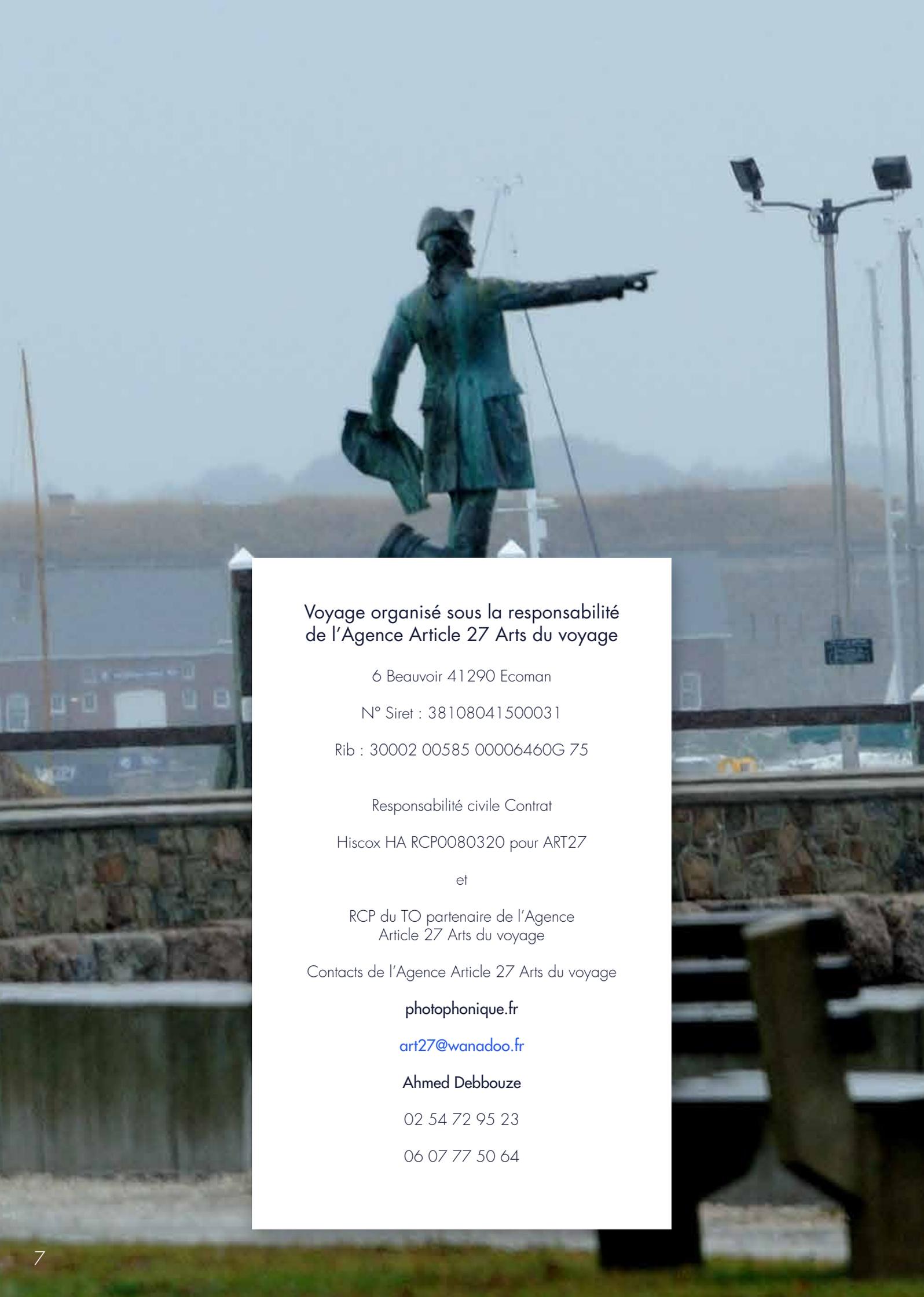
\* La réduction Famille / Groupe d'amis ne s'applique pas sur cette option.

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Multirisque	Annulation	Assistance rapatriement
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b> • Maladie, accident ou décès ▶ Franchise  • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination	• 5 000 € / personne et 40 000 € / événement  • Aucune franchise  • <i>Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne et un maximum de 100 € / personne</i>	■	■	
<b>RETARD AERIEN &gt; 4 heures</b>	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■		
<b>BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</b> • Vol, destruction totale ou partielle, perte ▶ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 24 heures	• 1 500 € / personne et 5 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 100 € / personne	■		
<b>FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</b> • Suite à un retour anticipé ou à un rapatriement médical	• Prorata temporis	■		
<b>RETOUR IMPOSSIBLE</b>  ▶ Franchise	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) • 1 nuit	■		
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b> • Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux • France • Europe et bassin méditerranéen • Reste du monde • Urgences dentaires ▶ <i>Franchise frais médicaux et urgences dentaires</i> • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 50 € / nuit (maxi. 5 nuits) • 50 € / nuit (maximum 5 nuits) • Billet aller-retour  • 5 000 € / personne • 30 000 € / personne • 80 000 € / personne • 150 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne	■		■
<b>RETOUR ANTICIPE</b> • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi  • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■		■
<b>ASSISTANCE VOYAGE</b> • Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments	• 10 000 € / personne • 3 000 € / personne • 5 000 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi	■		■
<b>GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)</b> ▶ <i>Seuils de déclenchement</i>	• Maximum 200 € / personne et 1 600 € / famille • <i>Europe et bassin méditerranéen : 20 € / pers.</i> • <i>Reste du monde : 40 € / personne</i>	En option		

Infos +

Durée maximum du séjour ..... 31 jours  
 Nombre d'assurés par contrat ..... 9 personnes maximum  
 Territorialité ..... monde entier (sauf stipulation contraire)





Voyage organisé sous la responsabilité  
de l'Agence Article 27 Arts du voyage

6 Beauvoir 41290 Ecoman

N° Siret : 38108041500031

Rib : 30002 00585 00006460G 75

Responsabilité civile Contrat

Hiscox HA RCP0080320 pour ART27

et

RCP du TO partenaire de l'Agence  
Article 27 Arts du voyage

Contacts de l'Agence Article 27 Arts du voyage

[photophonique.fr](http://photophonique.fr)

[art27@wanadoo.fr](mailto:art27@wanadoo.fr)

Ahmed Debbouze

02 54 72 95 23

06 07 77 50 64